



Commission Locale de l'Eau
SAGE de la Haute-Somme

Commission Thématique
« Gestion de la ressource en eau »
Etat des lieux

Président : Monsieur Jacques MORTIER

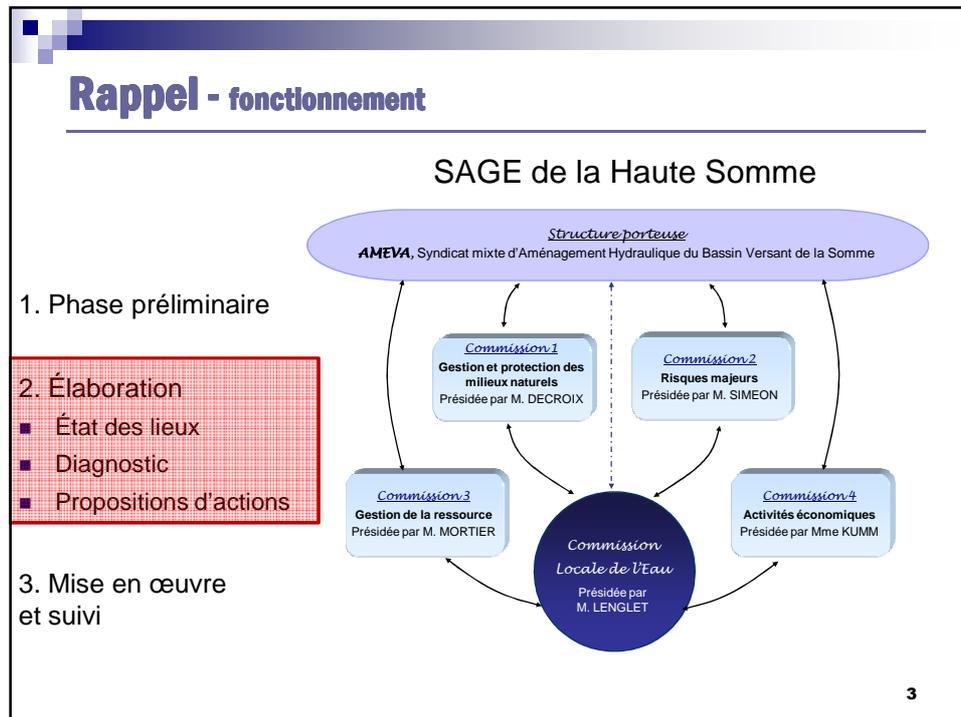
Réunion du 16 février 2009 à Péronne

1

Objectifs de la réunion

- ✓ Avancement de l'état des lieux, discussion et validation du contenu
- ✓ Intervention de Mme Capdevielle-Darre, technicienne SPANC à la CC du Pays Vermandois
- ✓ Bilan sur les SPANC du SAGE
- ✓ Projet d'action : réduction des produits phytosanitaires dans les communes
- ✓ Bilan/consultation sur le projet de SDAGE et programme de mesures
- ✓ Perspectives de travail de la Commission

2



Le SAGE doit...

- ... être compatible avec le SDAGE (24 dispositions au total)
- ... répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau
 - ➡ atteinte du bon potentiel/état écologique des masses d'eau pour 2015 ou 2021
- ... rédiger un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

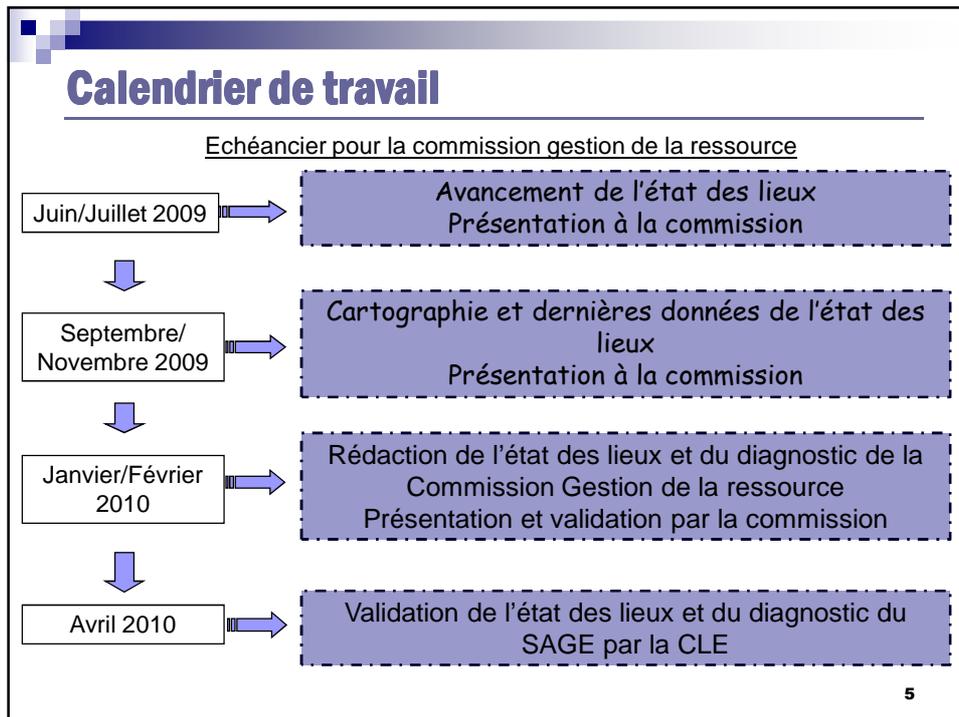
Exemple :

Disposition 8 : les documents d'urbanisme et les règlements des SAGE contribuent à la préservation qualitative et quantitative des aires d'alimentation des

Exemple de règle (SAGE de l'Huisne) :

« Pour les ouvrages d'une capacité comprise entre 2 000 et 10 000 EH, le présent règlement impose que toute nouvelle station d'épuration permette d'éliminer la pollution organique, l'azote et le phosphore et d'atteindre le niveau d'épuration poussé de la circulaire du 12/05/1995 [...] »

4



SAGE Haute Somme

Avancement de
l'état des lieux
Captages alimentation en eau potable

6

SAGE Haute Somme

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie Projet 2009



7

Etat des lieux - Gestion de la ressource

Projet de SDAGE du Bassin Artois-Picardie

➤ **Orientation 7 : assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable**

✓ **Dispositions 8 à 12** – quelques exemples :

- **8** - Les documents d'urbanisme et les **règlements des SAGE** contribuent à la préservation quantitative et qualitative des aires d'alimentations des captages délimités, en priorité les aires d'alimentation des captages prioritaires [...] au titre du Code de l'environnement ou du Code rural
- **10** - Les collectivités veillent à protéger, par la maîtrise des sols, les parcelles les plus sensibles des aires d'alimentation de captage afin de favoriser des usages du sol protégeant durablement la ressource : boisement, enherbement, agriculture biologique, etc.

OBJECTIF GLOBAL fixé par la Directive Cadre sur l'Eau : Atteinte du bon état chimique des masses d'eau souterraine en 2027

8

Contenu de l'état des lieux - Gestion de la ressource

Protection réglementaire des captages

➤ **Code la santé publique** : 3 périmètres de protection autour des captages AEP :

✓ **Immédiat** : terrain à acquérir par le propriétaire du captage et à clôturer. Empêche détérioration des ouvrages et évite déversements et infiltrations de polluants. Toute activité y est interdite.

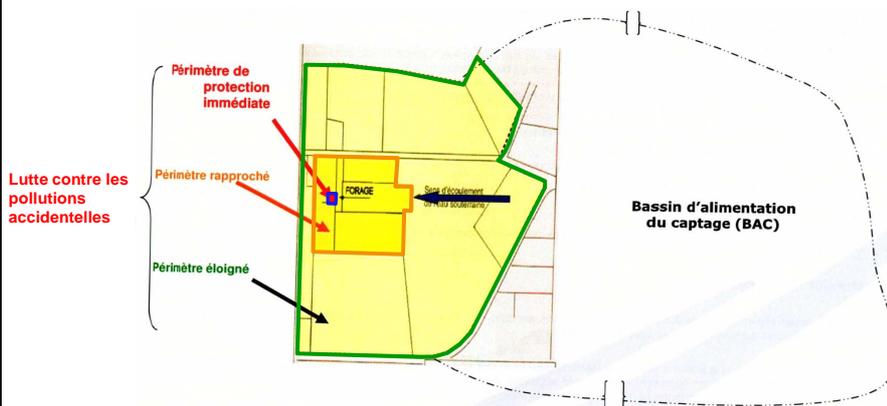
✓ **Rapproché** : protège le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites.

✓ **Eloigné** : superficie très variable. Correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Activités pouvant être réglementées selon la nature des terrains et l'éloignement du point de prélèvement.

9

Contenu de l'état des lieux - Gestion de la ressource

Protection réglementaire des captages (source : AEAP)



➤ **BAC** = renforcement de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles. Zone de ruissellement des eaux alimentant le captage.

10

Contenu de l'état des lieux - Gestion de la ressource

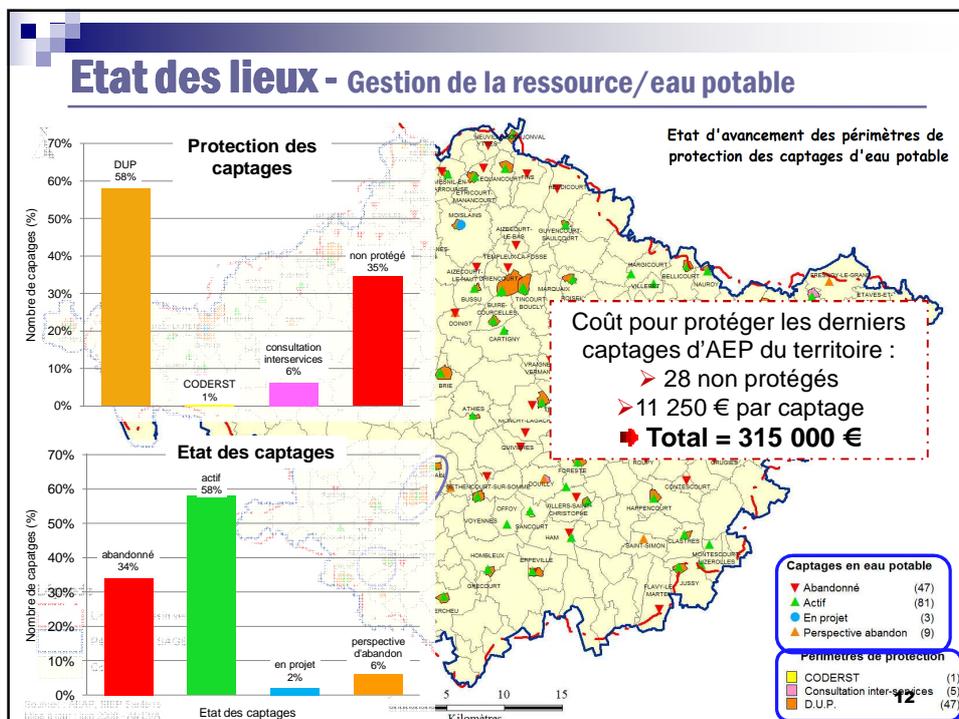
Protection réglementaire des captages : procédure

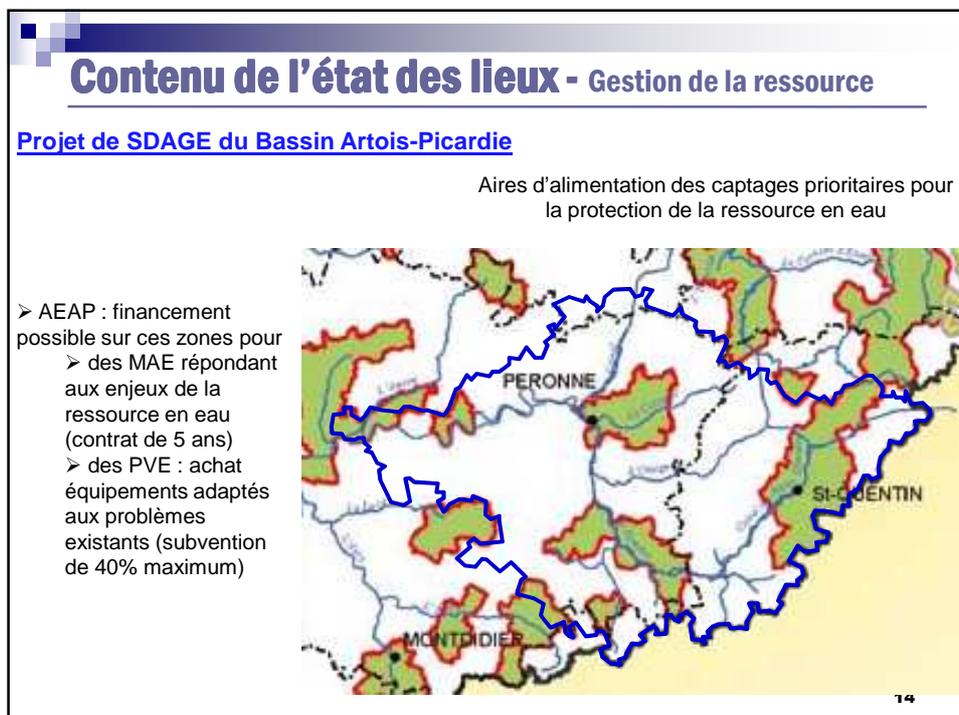
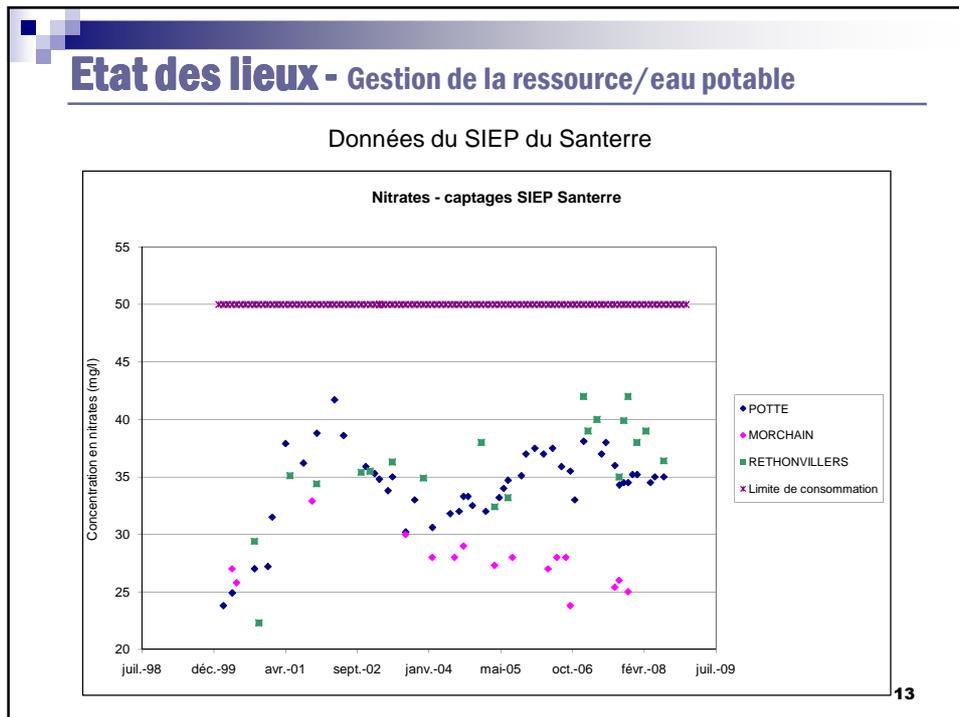
➤ Nombreuses étapes – procédure longue et complexe

- ✓ Délibération de la collectivité propriétaire du captage
- ✓ Instruction technique (dossier technique + rapport hydrogéologue)
- ✓ Instruction administrative (dossier et consultation administrative + rapport consultation)
- ✓ Dossier d'arrêté préfectoral Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.)
- ✓ Enquête publique
- ✓ Avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- ✓ D.U.P. – arrêté préfectoral
- ✓ Phase opérationnelle : acquisition terrain et mise en conformité avec la D.U.P.

➔ Coût moyen d'une procédure = 11 250 € T.T.C. (source : CG 80)
Financé à 70 % par l'AEAP

11





SAGE Haute Somme

Avancement de l'état des lieux Assainissement Non Collectif

15

SAGE Haute Somme

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois- Picardie Projet 2009



16

Etat des lieux

Projet de SDAGE du Bassin Artois-Picardie

➤ **Orientation 1 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux**

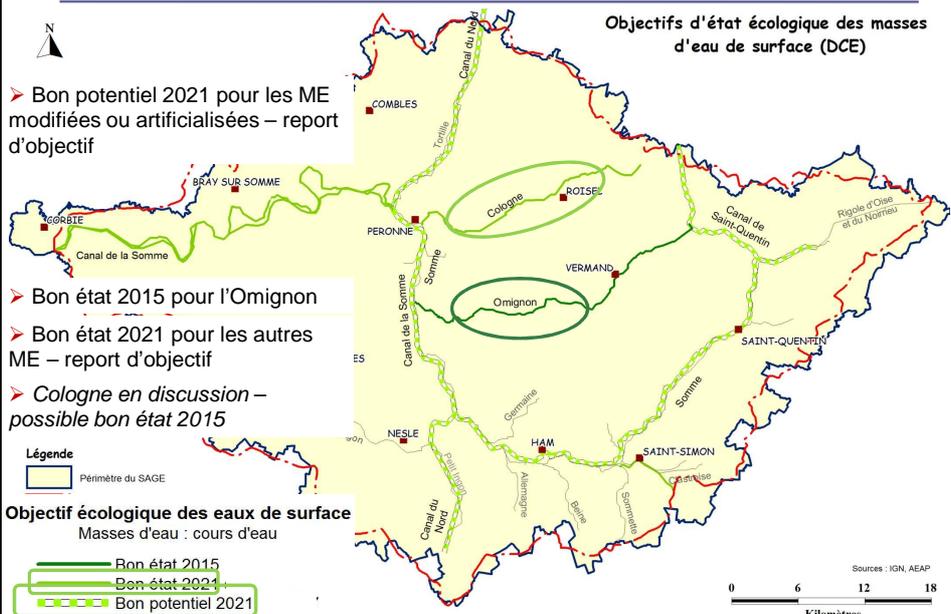
✓ **Dispositions 1 et 2 :**

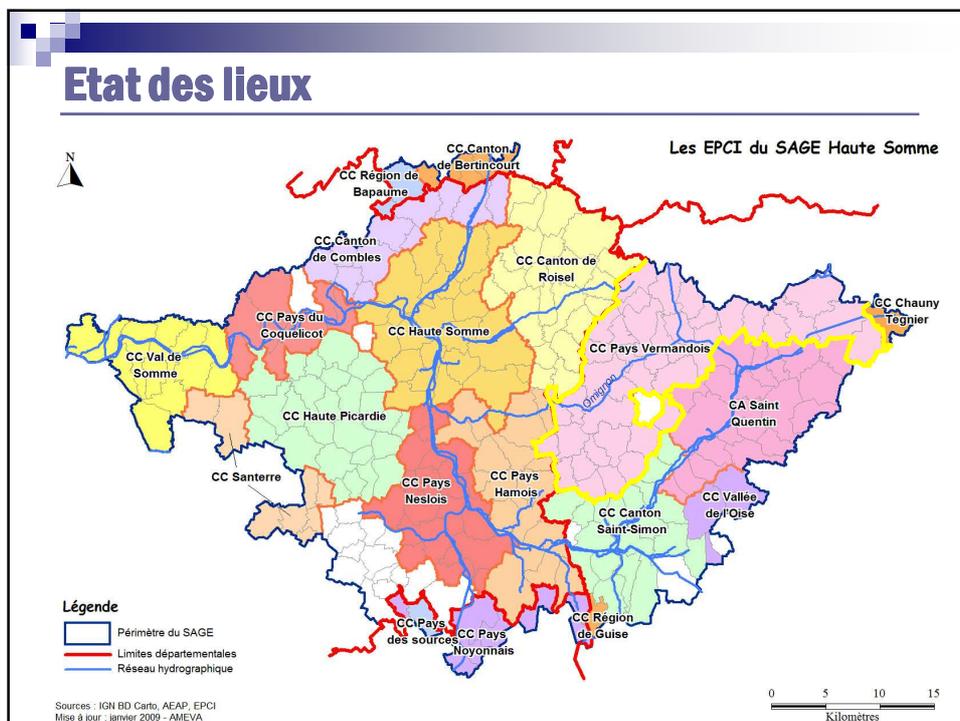
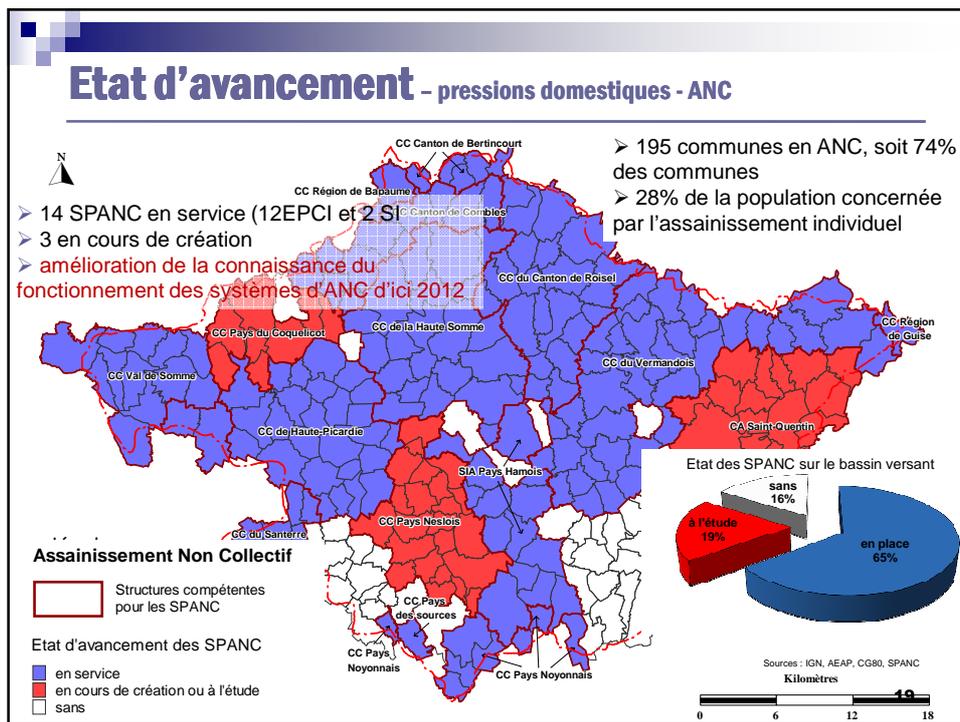
- exemple : **disposition 1** - Les maîtres d'ouvrage, pour leurs équipements, installations et travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre du Code de l'environnement ou de la Santé publique, ajustent les rejets d'effluents urbains ou industriels au respect de l'objectif général de non dégradation et des objectifs physico-chimiques spécifiques assignés aux masses d'eau.

OBJECTIF GLOBAL : Atteinte du bon état/potential des masses d'eau

17

Etat des lieux – rappel des objectifs à atteindre





Etat des lieux

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Communauté de Communes du Pays du Vermandois



21

Etat des lieux - assainissement non collectif

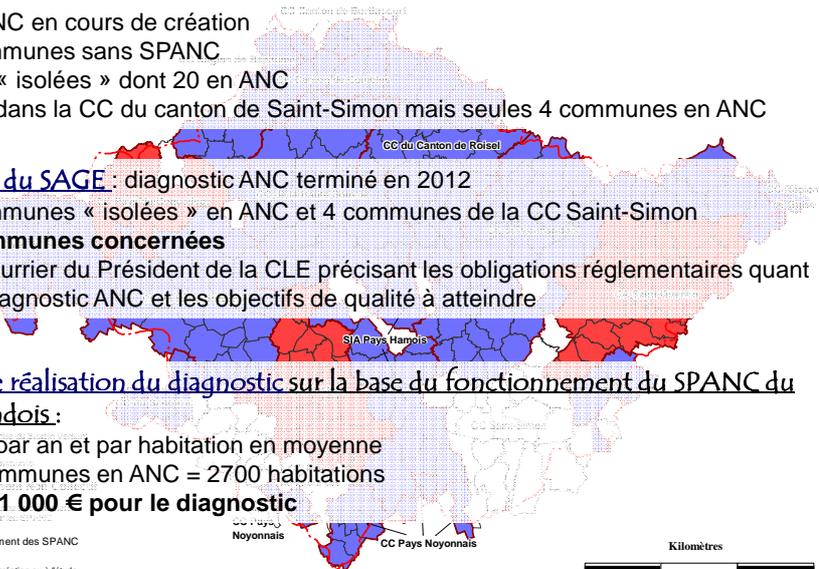
- ✓ 3 SPANC en cours de création
- ✓ 40 communes sans SPANC
 - 22 « isolées » dont 20 en ANC
 - 18 dans la CC du canton de Saint-Simon mais seules 4 communes en ANC

Objectifs du SAGE : diagnostic ANC terminé en 2012

- ✓ 20 communes « isolées » en ANC et 4 communes de la CC Saint-Simon
- ✓ **24 communes concernées**
 - ✦ Courrier du Président de la CLE précisant les obligations réglementaires quant au diagnostic ANC et les objectifs de qualité à atteindre

Coût de réalisation du diagnostic sur la base du fonctionnement du SPANC du Vermandois :

- ✓ 30 € par an et par habitation en moyenne
- ✓ 24 communes en ANC = 2700 habitations
 - ✦ **81 000 € pour le diagnostic**



Etat d'avancement des SPANC

- en service
- en cours de création ou à l'étude
- sans

Kilomètres

0 6 12 18

Etat des lieux - assainissement non collectif

- Problématique des **matières de vidange** des installations d'ANC
Pas de réelle gestion mise en place – non intégrée aux compétences des SPANC
Peu de stations d'épuration qui acceptent ces déchets



Vidange de matières
d'assainissement non
collectif dans un
champ en bordure de
route

23

SAGE Haute Somme - Actions

Projet de réduction des produits
phytosanitaires pour l'entretien des
communes du périmètre du SAGE



Val d'Orne – Traitement DDE

24

SAGE Haute Somme

Schéma Directeur d'Aménagement et
de Gestion des Eaux du bassin Artois-
Picardie
Projet 2009



25

Etat des lieux

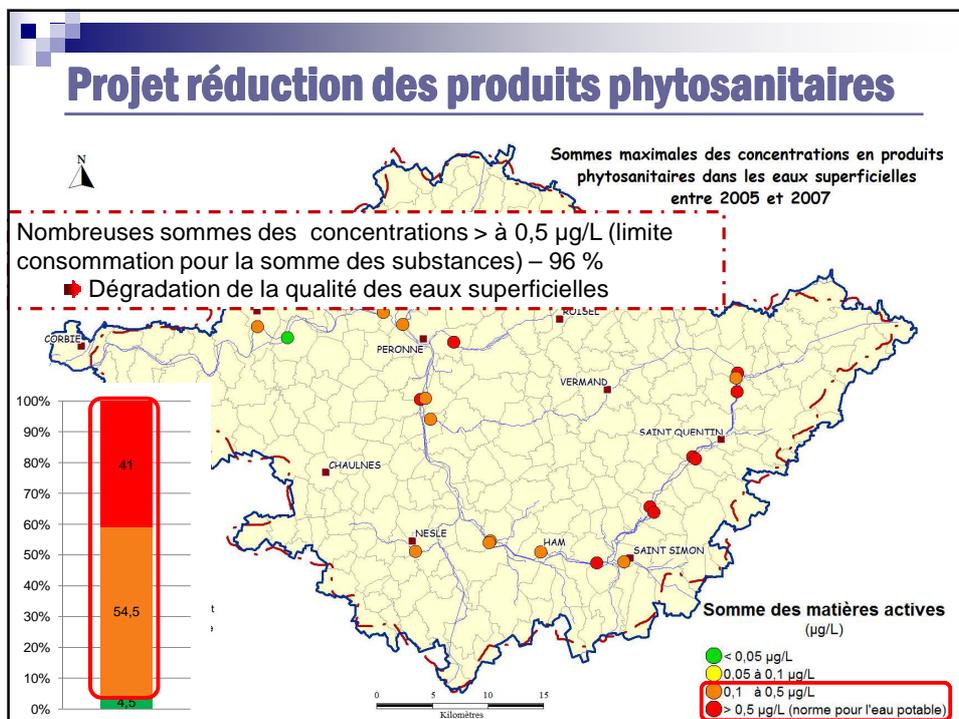
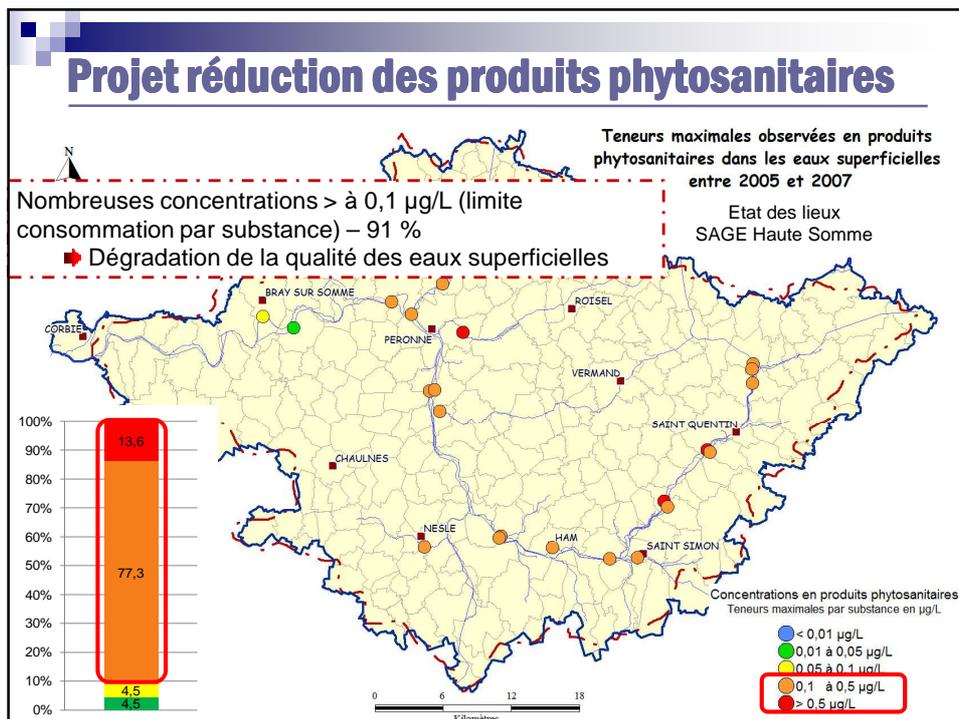
Projet de SDAGE du Bassin Artois-Picardie

➤ **Orientation 6 : Conduire les actions de réduction à la source et de suppression des rejets de substances toxiques**

✓ **Disposition 7 :**
Les exploitants agricoles, les collectivités et les gestionnaires d'espaces veillent à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

OBJECTIF GLOBAL : Atteinte du bon état/potential des masses d'eau

26



Projet réduction des produits phytosanitaires

✓ **Glyphosate** : herbicide très utilisé en agriculture et en zone non agricole

➤ Molécule la plus souvent retrouvée en quantité importante dans les eaux superficielles de la Haute Somme



Teneurs observées supérieures à 0,1 µg/L par substance entre 2005 et 2007

Etat des lieux du SAGE Haute Somme

Station (AEAP)	Cours d'eau et commune	Année	Molécule	Concentration (µg/L)
131500	Ingon - Nesle	sept-05	glyphosate	0,2
119100	Omignon - Saint Christ Briost	mai-07	diuron	0,19
119400	Cologne - Doingt	janv-07	chlorotoluron	1,12
121300	Rigole d'Oise et du Noirrieu - Lesdins	juil-05	glyphosate	0,5
125700	Somme canalisée - Cléry sur Somme	avr-05	isoproturon	0,13
124000	Somme canalisée - Dury	sept-05	diuron	0,26
125000	Somme canalisée - Offoy	avr-05	glyphosate	0,3
115300	Somme canalisée - Villers Carbonnel	mai-05	atrazine	0,3
119500	Somme - Biaches	avr-05	diuron	0,1
116500	Somme - Gauchy	juil-05	glyphosate	2,2
118000	Somme - Ham	mai-07	diuron	0,3
116000	Somme - Morcourt (02)	mai-07	diuron	0,49
119000	Somme - Offoy	juil-05	glyphosate	0,3
117000	Somme - Seraucourt le grand	avr-05	glyphosate	0,3
119300	Somme - Villers Carbonnel	août-08	glyphosate	0,15
121000	Canal Saint Quentin - Lesdins	avr-05	isoproturon	0,1
123000	Canal Saint Quentin - Saint Simon	sept-05	glyphosate	0,1
122000	Canal Saint Quentin - Seraucourt le grand	avr-05	isoproturon	0,1
122000	Canal du nord - Allaines	juil-05	glyphosate	17
132000	Canal du nord - Allaines	mai-05	diuron	0,14
116300	Fossé des Allemagnes - Gauchy	juil-05	glyphosate	29

Projet réduction des produits phytosanitaires

Résultats état des lieux du SAGE – questionnaire aux communes

- 60 % des communes utilisent des produits phytosanitaires pour leur entretien
 - Parmi celles-ci, environ la moitié utilise déjà d'autres techniques en plus du traitement chimique : le plus souvent mécanique, quelques unes utilisent un traitement thermique
 - L'autre moitié n'utilisent que des produits phytosanitaires
- 40 % disent ne pas utiliser de produits phytosanitaires

Projet réduction des produits phytosanitaires

Financements :

- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Conseil Régional de Picardie – Charte en cours – uniquement pour les groupements de communes
- Conseil Général Somme – pour les groupements de communes de préférence
- Conseil Général de l'Aisne à voir

Organismes rencontrés dans ce cadre :

- Conseil Régional Picardie
- Conseil Général Somme
- FREDON Picardie (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Un ou 2 EPCI ou syndicats intercommunaux pilotes ?

31

Projet réduction des produits phytosanitaires

FREDON Picardie :

- Missions : surveillance du territoire vis-à-vis des organismes nuisibles, d'expérimentation sur cultures, d'**environnement** (surveillance de la qualité de l'eau par rapport aux phytosanitaires)

▪ Environnement :

- promotion de techniques de lutte raisonnée et méthodes alternatives au désherbage chimique
- information/sensibilisation des utilisateurs sur les risques engendrés par les produits phytosanitaires : santé + environnement
- réalisation de diagnostics de contamination des eaux par les phytosanitaires
- réalisation de plans de désherbage des communes : environ **2000 €** pour un plan de désherbage d'une commune de 500 - 800 habitants = 5 demi-journées dans la commune pour réaliser le diagnostic avec l'utilisateur + réalisation du plan avec cartographie

- Soit 40 000 € pour un EPCI de 20 petites communes
- Financement possible : 80 % par AEAP et CR, soit 32 000 €

➤ Difficulté pour les communes « isolées » – financement possible ?

32

Projet réduction des produits phytosanitaires

PLAN de DESHERBAGE communal

Objectif : gérer le désherbage en fonction du risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux
Exemple : si un espace est proche d'un cours d'eau ou d'une bouche d'évacuation, le risque de pollution de l'eau = élevé.
Solutions alternatives au désherbage chimique nécessaire comme le désherbage thermique ou manuel, le paillage ou encore une modification de l'usage de l'espace public.

4 étapes :

- ✓ Inventaire des pratiques phytosanitaires de la communes (produits utilisés, méthodes, repérage des zones désherbées...)
- ✓ Définition des objectifs d'entretien
- ✓ Classement des zones à désherber (risque élevé ou réduit) et choix des méthodes d'entretien
- ✓ Bilan annuel du plan de désherbage

- Possibilité de réalisation par la FREDON ou bureaux d'études
- Possibilité de formation des agents communaux par le CNFPT pour qu'ils réalisent eux-mêmes le plan de désherbage

33

Projet réduction des produits phytosanitaires

Quelques techniques alternatives



Désherbage thermique : application de la flamme directement sur la plante

Béton ou paillage permettant de ne pas utiliser de produits phytosanitaires



Choisir des espèces résistantes aux maladies et à la sécheresse



Sources photos : CG 82

Projet réduction des produits phytosanitaires

Protection de l'environnement

ameva

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour préserver la qualité de l'eau

Les eaux de pluie se déversent dans les milieux naturels de votre commune.

Pour préserver la qualité de l'eau, le service des espaces verts de votre commune ne va plus utiliser de désherbant chimique.

De l'herbe va pousser, mais le service reste mobiliser pour assurer la propreté du village.

Et si on regardait différemment l'herbe dans notre village!

Merci de votre compréhension.

SAGE Haute Somme
Commission Locale de l'Eau
32 route d'Amiens, 80480 DURY - www.ameva.org

Quelques techniques alternatives

Exemple d'affiche de communication :
Faire **accepter** aux habitants la présence de l'herbe et les sensibiliser aux méthodes alternatives

L'affiche comprend :

- l'enjeu relatif à l'utilisation des pesticides
- la justification de l'arrêt du désherbage chimique
- les méthodes d'entretien mises en place

Remarques / Questions ?

35

Consultation

Programmes de mesures du bassin Artois-Picardie Projet 2009

PROGRAMME DE MESURES (Projet)
Bassin Artois-Picardie

1. LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE MESURES
2. L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MESURES
3. LA SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE MESURES
4. LES MESURES
5. LES 16 TERRITOIRES POUR LA PRÉSENTATION DES MESURES
6. LES ANNEXES

36

Consultation projet SDAGE - PM

Masses d'eau : AR56 – Somme canalisée de l'écluse 18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord et masse d'eau associée

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures industrie effet sur matières organiques			
Lutte substances toxiques	4 sites	industriels	Rivière
Mesures assainissement domestique effet sur matières organiques			
Amélioration de la collecte	11 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place et/ou mise en conformité de l'assainissement non collectif		collectivités	Rivière et nappe
<i>Note : L'estimation du coût a pris en compte toutes les communes de taille < 1 000 EH, sans préjudice du choix de chaque commune, quelle que soit sa taille, à définir des zones d'assainissement collectif ou non collectif.</i>			
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux			
Disposer d'une capacité de stockage de boues			
Mesures contre les pollutions diffuses			
Utilisation des techniques alternatives aux herbicides de synthèse			
Acquisition pour échange ou renaturation ressource est la plus vulnérable			
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau			
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides			

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mise en place en hiver de la couverture des sols		exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion		exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes		exploitants	Rivière et nappe
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes		exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides		exploitants	Rivière

Consultation projet SDAGE - PM

Masses d'eau : AR57 – Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse 13 Saily aval et masse d'eau associée

Intitulé de la mesure	Quantité	Maîtrise d'ouvrage	Milieux impactés
Mesures assainissement domestique effet sur MES, biologie			
Amélioration de la collecte	5 agglo.	collectivités	Rivière et nappe
Mise en place et/ou mise en conformité de l'assainissement non collectif		collectivités	Rivière et nappe
<i>Note : L'estimation du coût a pris en compte toutes les communes de taille < 1 000 EH, sans préjudice du choix de chaque commune, quelle que soit sa taille, à définir des zones d'assainissement collectif ou non collectif.</i>			
Mise en place de l'autosurveillance des réseaux			
Capacité de stockage de boues suffisante			
Mesures contre les pollutions diffuses-effet sur nitrates et phytosanitaires			
Utilisation des techniques alternatives aux herbicides de synthèse		exploitants, collectivités	Rivière et nappe
Acquisition pour échange ou renaturation dans les zones où la ressource est la plus vulnérable		exploitants	Nappe
Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et protection des plantes en vue de protéger la ressource en eau		exploitants	Rivière et nappe
Mise en place en hiver de la couverture des sols		exploitants	Rivière et nappe
Gestion des sols agricoles (travail des sols, remontée du taux de matières organiques...) et des assolements permettant de lutter contre l'érosion		exploitants	Rivière
Création et entretien d'un couvert herbacé sur les terrains les plus à risque d'érosion ou de lessivage vers les nappes		exploitants	Rivière et nappe
Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires		exploitants	Rivière et nappe
Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides		exploitants	Rivière

Consultation projet SDAGE - PM

Avis sur le programmes de mesures

Identification de manques dans ces mesures ?

Dérogation : report de bon état en 2021 pour la Cologne (AR16). Possibilité de passer en objectif de bon état 2015 - Avis ?
Etat physico-chimique moyen et hydromorphologie à améliorer

41

Consultation projet SDAGE - PM

Extrait de l'additif aux projets de SDAGE et Programme de mesures 2010-2015

Ensuite, une évaluation plus optimiste du risque de non atteinte du bon état associée à une accélération ou un renforcement du programme de mesures a été réalisée.

Cette modification du programme de mesures permettrait la révision des objectifs 2021 à 2015 pour 4 autres masses d'eau. Il s'agit de cours d'eau où les conditions de dilution ne sont pas défavorables, dont l'occupation du sol n'est pas de type « urbain dense », actuellement proches du bon état (un seul/ peu de paramètres pénalisants en physico chimie ou bons en biologie).

Les cours d'eau concernés sont les suivants :

- La Rhonelle, l'Ecaillon et la Selle/ Escaut :

Ces masses d'eau sont en état actuel moyen, l'augmentation d'efforts dans le programme de mesures en majorité sur l'assainissement (déphosphatation) pour la Selle et aussi en agriculture (phosphore) pour les deux autres masses d'eau permettrait d'être plus ambitieux.

La Cologne : l'augmentation d'efforts dans le programme de mesures sur l'hydromorphologie permettrait d'être plus ambitieux. Ceci est d'ores et déjà prévu par l'ajout de mesures supplémentaires de restauration des annexes alluviales.

Les masses d'eau de surface dont le délai pour atteindre le bon état passerait de 2021 à 2015 seraient donc :

- Plan d'eau : Etang du Vignoble à Valenciennes
- Cours d'eau : la Thure (dans l'Avesnois), la Rhonelle, l'Ecaillon et la Selle (tous trois affluents de l'Escaut) et la Cologne (dans la Somme).
- Masses d'eau côtières : de la Stack à la jetée de Malo les Bains (2 masses d'eau)

Soit au total 8 masses d'eau supplémentaires faisant passer l'ambition de 40 % à 50 % de masses d'eau de surface en bon état d'ici 2015.

42

Consultation projet SDAGE - PM

Avis sur le programmes de mesures

Identification de manques dans ces mesures ?

Dérogation : report de bon état en 2021 pour la Cologne (AR16) ? Possibilité de passer en objectif de bon état 2015 ? Avis ?

Etat physico-chimique moyen et hydromorphologie à améliorer

Dérogation : report d'état pour les masses modifiées AR 56 et 57 – bon potentiel 2021

Proposer une réelle différenciation des objectifs à atteindre entre les masses d'eau naturelles et artificielles – SDAGE ou SAGE ?

Gestion des sédiments ? Difficulté liés aux PCB dans le bassin de la Somme.
Orientation 28 du SDAGE : Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de curage ou de dragage

➤ Tous les documents des projets de SDAGE et Programmes de mesures sont consultables sur www.ameva.org – rubrique SAGE Haute Somme **43**

Perspectives de travail

✓ **26 Mars 2009 - 9h30 :**

Commission géographique Somme à Amiens – présentation des projets de SDAGE, Programme de mesures et documents associés – réunion présidée par monsieur Mortier

✓ **Avril 2009 :**

Travail sur l'opération expérimentale de réduction des produits phytosanitaires en zone non agricole

✓ **Avril 2009 :**

Réunion de CLE – avis et consultation sur les projets de SDAGE et programme de mesures

✓ **Juin/Juillet 2009 :**

Prochaine réunion de Commission Thématique Gestion de la ressource

SAGE de la Haute-Somme

Merci



45